



Conférence de presse sur le lancement de la campagne référendaire LPP 21
31 mars 2023

Contribution de Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, vice-présidente de l'USS

Un affront aux femmes et à tous les salarié-e-s

La réforme de la LPP conduit à une baisse des rentes, à des coûts élevés. Ce n'est pas seulement un non-sens du point de vue de la politique sociale, c'est aussi une violation flagrante de la parole donnée par la majorité bourgeoise du Parlement.

Des promesses non tenues

Durant la campagne de votation sur AVS 21, les partis bourgeois avaient promis qu'après le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, on allait enfin empoigner le problème des rentes trop basses, surtout celles des femmes. Pour mémoire : les rentes des femmes sont en moyenne inférieures d'un tiers à celles des hommes. Cela s'explique d'une part par la discrimination salariale, d'autre part par le désavantage systématique des femmes dans le 2e pilier.

La droite bourgeoise n'a pas tenu ses belles promesses. Au lieu d'améliorer les rentes, c'est le contraire qui risque de se produire pour une majorité de femmes, et d'hommes également : la réforme de la LPP décidée par le Parlement mènerait à une baisse drastique des rentes. C'est un mauvais calcul, pas seulement pour les femmes, mais pour tout le monde.

Une attaque contre le pouvoir d'achat

Ce qui nous attend, c'est un projet de démantèlement qui entraînerait des détériorations importantes pour les assuré-e-s. D'une part, les déductions salariales augmenteraient, par endroits de plus de 7 points de pourcentage pour les personnes à faibles revenus. Dans un contexte d'inflation et d'augmentation du coût de la vie, cela affaiblirait encore le pouvoir d'achat des salarié-e-s. D'autre part, les rentes des caisses de pensions seraient réduites. Et ce alors que les nouvelles rentes dans le 2e pilier ont déjà baissé de plus de 10% depuis 2015.

Payer plus pour toucher moins

Bref : il faudra payer plus pour toucher moins de rente. Voilà ce que signifie cette réforme de la LPP pour la grande majorité des salarié-e-s. Elle serait particulièrement dévastatrice pour les femmes d'âge moyen touchant un salaire moyen, car le retard dans leurs revenus reste très important. La moitié des femmes gagnent moins de 4500 francs par mois. Et même celles dont le revenu brut à 100% est supérieur à cela ont souvent moins dans leur portemonnaie en termes réels, car les emplois à temps partiel sont très répandus : près de 60% des femmes travaillent ainsi. Environ un quart de million de femmes souffrent de sous-emploi. Beaucoup d'entre elles ont plus de 40 ans. Globalement, le taux de manque de travail - donc de personnes qui souhaiteraient travailler plus qu'elles n'en ont la possibilité - est avec 11,2% presque deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (6,5%).

Des taux d'occupation trop bas impliquent toujours aussi des salaires plus bas et des rentes plus basses. Après le relèvement de l'âge de la retraite, voilà que ces personnes seraient touchées de plein fouet par la baisse du taux de conversion minimal et l'augmentation des déductions salariales.

Ce que signifie concrètement la réforme de la LPP

Voici quelques exemples qui montrent ce que cette réforme ratée signifie pour les salarié-e-s :

Prenons une coiffeuse qui a aujourd'hui 23 ans et gagne 40 000 francs par an (ce qui correspond à un revenu mensuel d'un peu plus de 3300 francs). Elle devrait payer chaque mois 157 francs de plus, soit 4,7% de son revenu. Où devrait-elle prendre cet argent, avec une inflation de 3%, une augmentation des primes d'assurance maladie de 6% pour cette seule année et l'explosion des frais de loyer et des charges annexes ? Dans 42 ans, elle pourrait alors compter sur 335 francs de rente en plus par mois, et selon toute vraisemblance, elle serait ainsi bien loin d'avoir une rente suffisante pour vivre. Son revenu ne devrait donc pas augmenter à la retraite, car le supplément serait simplement à nouveau déduit des prestations complémentaires.

La situation serait encore moins bonne pour une vendeuse dans la fin de la quarantaine qui gagne 55 000 francs par an (près de 4600 francs par mois). Elle devrait payer chaque mois 147 francs de plus, soit 3,2% de son revenu. Pour quoi ? La rente de sa caisse de pension, déjà faible, diminuerait même par rapport à aujourd'hui.

Cela ne concerne pas seulement la vendeuse, mais aussi le cuisinier, l'infirmière, le menuisier, la peintre en bâtiment et le plâtrier. Les personnes à bas et moyens revenus, professionnel-le-s des branches les plus diverses, paieront plus cher avec cette réforme et recevront en fin de compte des rentes moins bonnes.

Qu'en est-il de l'ouvrière spécialisée de 50 ans disposant d'un revenu annuel confortable de 88 200 francs (7350 francs par mois) ? Elle devrait certes payer 40 francs de plus dans le 2e pilier, mais subirait tout de même une énorme baisse de rente de 270 francs par mois.

Ce sera sans nous !

Où est passée la promesse d'améliorer les rentes des femmes et des personnes à bas revenus ? Elle est oubliée, sacrifiée au profit des bénéficiaires des compagnies d'assurances. Disons-le clairement : la réforme de la LPP est une attaque frontale contre le niveau de vie des personnes qui, par leur travail, contribuent à faire fonctionner ce pays. Les partisans des baisses de rentes peuvent être certains que nous allons combattre ce projet dévastateur avec la plus grande fermeté.